



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ S-RE1 part A

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit S-RE1 part A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Colle époxyde à deux composants. Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur pgb-Polska Sp. z. o. o.  
ul. Fryderyka Willhelma Redena 3  
41 - 807 Zabrze, Poland  
Tel. +48 (32) 330 26 10  
Fax +48 (32) 330 26 20  
biuro@pgb-polska.com  
www.pgb-polska.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +48 (32) 330 26 10 (Mon – Fri 08:00 – 17:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

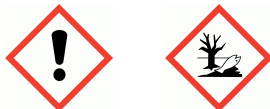
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## S-RE1 part A

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Contient</b>	EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN, REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYL)OXIRANE(1:2)
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>EPOXY RESIN (Number average MW &lt;= 700 )</b>	<b>50-80%</b>
Numéro CAS: 25068-38-6	Numéro CE: 500-033-5
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	
<b>EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN</b>	<b>20-50%</b>
Numéro CAS: 9003-36-5	Numéro CE: 500-006-8
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454392-40
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	

**S-RE1 part A**

<b>REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYL)OXIRANE(1:2)</b>		<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 933999-84-9	Numéro CE: 618-939-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463471-41
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires sur la composition** CAS 933999-84-9 = CAS 16096-31-4 (RoW) CAS 28064-14-4 = CAS 9003-36-5 (EU)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers particuliers</b>	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## S-RE1 part A

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ) (CAS: 25068-38-6)

**DNEL**

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>  
 Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour  
 Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg/jour  
 REACH dossier d'information

## S-RE1 part A

<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau douce; 0.006 mg/l</li> <li>- eau de mer; 0.0006 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.018 mg/l</li> <li>- STP; 10 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 0.996 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/kg</li> <li>- Sol; 0.196 mg/kg</li> </ul> <p>REACH dossier d'information</p>
-------------	---

### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2) (CAS: 933999-84-9)

<b>DNEL</b>	<p>Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.9 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.44 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/kg/jour</p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets locaux: 22.6 µg/cm<sup>2</sup></p> <p>Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets locaux: 22.6 µg/cm<sup>2</sup></p> <p>REACH dossier d'information</p>
-------------	---

<b>PNEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau douce; 0.0115 mg/l</li> <li>- eau de mer; 0.00115 mg/l</li> <li>- rejet intermittent; 0.115 mg/l</li> <li>- STP; 1 mg/l</li> <li>- Sédiments (eau douce); 0.283 mg/kg</li> <li>- Sédiments (eau de mer); 0.0283 mg/kg</li> <li>- Sol; 0.223 mg/kg</li> </ul> <p>REACH dossier d'information</p>
-------------	--

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés**

Aucune ventilation particulière requise.

**Protection des yeux/du visage** Porter un équipement de protection des yeux.

**Protection des mains** Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

**Mesures d'hygiène** Prévoir une fontaine oculaire. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

**Protection respiratoire** Non pertinent.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blanc/blanc cassé.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.

## S-RE1 part A

<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>35°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	>100°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non applicable.
<b>Autre inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	<500 Pa @ °C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.2 - 1.3
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	Indéterminé.
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Non
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Amides. Amines. Phénols, crésols.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Amides. Amines. Phénols, crésols.

## S-RE1 part A

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec les acides et les bases.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Amines. Amides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

#### Information générale

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### Inhalation

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

#### Ingestion

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

#### Contact cutané

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

#### Dangers chroniques et aigus pour la santé

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

#### Voie d'exposition

Contact cutané et/ou oculaire.

#### Symptômes

Irritation cutanée.

#### Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 3 010,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Informations écologiques sur les composants

#### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 2 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.8 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 11 mg/l, Algues d'eau douce  
CE<sub>50</sub>, 96 heures: 220 mg/l, Scenedesmus subspicatus

## S-RE1 part A

### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.3 mg/l, Daphnia magna

### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas biodégradable.

### Informations écologiques sur les composants

#### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

**Biodégradation** - 12% Dégradation (%): 28 jours

### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

**Biodégradation** - 47% Dégradation (%): 28 jours  
OECD 301D

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

**Potentiel de bioaccumulation** Peut s'accumuler dans le sol et les hydrosystèmes. BCF: 100 - 3000,

**Coefficient de partage** log Pow: 3.242 Valeur estimée

### REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYLOXIRANE(1:2)

**Potentiel de bioaccumulation** BCF: < 100, Valeur estimée

**Coefficient de partage** log Pow: -0.272 Valeur estimée

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Le produit n'est pas volatil. Semi-mobile.

### Informations écologiques sur les composants

#### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

**Mobilité** Semi-mobile.

**Coefficient d'adsorption/désorption** Eau - Koc: 1800 - 4400 @ 25°C Valeur estimée

**Constante de Henry** 4.93E-05 Pa m<sup>3</sup>/mol @ 25°C

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



## S-RE1 part A

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

##### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ), EPOXY PHENOL FORMALDEHYDE RESIN)

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>Classe ADR/RID</b>	9
<b>Code de classement ADR/RID</b>	M6
<b>Etiquette ADR/RID</b>	9
<b>Classe IMDG</b>	9
<b>Classe/division ICAO</b>	9
<b>Classe ADN</b>	9

## S-RE1 part A

### Étiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

États-Unis (TSCA) 12 (b)

REACTION PRODUCTS OF HEXANE-1,6-DIOL WITH 2-CHLOROMETHYL)OXIRANE(1:2)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## S-RE1 part A

<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	26/10/2020
<b>Numéro de version</b>	1.002
<b>Remplace la date</b>	02/05/2018
<b>Numéro de FDS</b>	21010
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ S-RE1 part B

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit S-RE1 part B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Colle époxyde à deux composants. Durcisseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur pgb-Polska Sp. z. o. o.  
ul. Fryderyka Willhelma Redena 3  
41 - 807 Zabrze, Poland  
Tel. +48 (32) 330 26 10  
Fax +48 (32) 330 26 20  
biuro@pgb-polska.com  
www.pgb-polska.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +48 (32) 330 26 10 (Mon – Fri 08:00 – 17:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

**Santé humaine** Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus. Contient une substance/un groupe de substances qui est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Environnement** Le produit contient une substance qui peut avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## S-RE1 part B

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p>
<b>Contient</b>	<p>STYRENATED PHENOL, 2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE, 1,3-CYCLOHEXANE BIS(METHYLAMINE), SALICYLIC ACID</p>
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P401 Stocker conformément aux réglementations locales.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>CRYSTALLINE SILICA</b>	<b>20-50%</b>
Numéro CAS: 14808-60-7 Numéro CE: 238-878-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120770509-45	
<b>Classification</b>	
STOT RE 2 - H373	
<b>STYRENATED PHENOL</b>	<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 61788-44-1 Numéro CE: 262-975-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979575-18	
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1A - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	

## S-RE1 part B

<b>2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 140-31-8	Numéro CE: 205-411-0	
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 3 - H311		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Repr. 2 - H361		
STOT RE 1 - H372		
Aquatic Chronic 3 - H412		
<b>1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 2579-20-6	Numéro CE: 219-941-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119543741-41
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Aquatic Chronic 3 - H412		
<b>SALICYLIC ACID</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 69-72-7	Numéro CE: 200-712-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486984-17
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Eye Dam. 1 - H318		
Repr. 2 - H361d		
<b>BIS(ISOPROPYL)NAPHTHALENE</b>		<b>&gt;0.5 &lt;1.0%</b>
Numéro CAS: 38640-62-9	Numéro CE: 254-052-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565150-48
Facteur M (chronique) = 1		
<b>Classification</b>		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Chronic 1 - H410		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

## S-RE1 part B

<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Des ampoules peuvent se former. Brûlures chimiques.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Aucune précaution de lutte contre l'incendie particulière applicable lorsque des petites quantités sont impliquées dans l'incendie.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
--	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## S-RE1 part B

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des aliments et boissons. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### STYRENATED PHENOL (CAS: 61788-44-1)

**DNEL** REACH dossier d'information  
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.416666667 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.734649123 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC** REACH dossier d'information  
- STP; 1.0638 mg/l  
- eau douce; 0.001371 mg/l  
- eau de mer; 0.0001371 mg/l  
- Sédiments (eau douce); 43.65269484 mg/kg  
- Sédiments (eau de mer); 43.65269484 mg/kg  
- Sol; 20.64517608 mg/kg  
- rejet intermittent; 0.01371 mg/l

#### 2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

**DNEL** REACH dossier d'information  
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg/jour  
Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets locaux: 0.006 mg/kg/jour  
Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets locaux: 0.04 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.6 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 21.4 mg/m<sup>3</sup>



## S-RE1 part B

<b>PNEC</b>	REACH dossier d'information - eau douce; 0.058 mg/l - eau de mer; 0.0058 mg/l - Sédiments (eau de mer); 21.5 mg/kg - Sédiments (eau douce); 215 mg/kg - rejet intermittent; 0.58 mg/l - STP; 250 mg/l - Sol; 42.9 mg/kg
-------------	--

### 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE) (CAS: 2579-20-6)

<b>DNEL</b>	REACH dossier d'information Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.71 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 21.2 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	REACH dossier d'information - STP; 10 mg/l - eau douce; 0.0331 mg/l - rejet intermittent; 0.331 mg/l - eau de mer; 0.00331 mg/l

### SALICYLIC ACID (CAS: 69-72-7)

<b>DNEL</b>	REACH dossier d'information Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	REACH dossier d'information - rejet intermittent; 1 mg/l - eau douce; 0.2 mg/l - Sol; 0.166 mg/kg - eau de mer; 0.02 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.42 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.142 mg/kg - STP; 162 mg/l

### BIS(ISOPROPYL)NAPHTHALENE (CAS: 38640-62-9)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 30 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.3 mg/kg p.c. /jour REACH dossier d'information
<b>DMEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 300 mg/m <sup>3</sup> Informations sur le dossier REACH
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.26 µg/L - eau de mer; 0.026 µg/L - Station d'épuration des eaux usées; 0.15 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.94 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.094 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## S-RE1 part B

### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

#### Autre protection de la peau et du corps

Éviter le contact avec la peau. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Brunâtre.
Odeur	Caractéristique. Ammoniacale.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	>100°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Non applicable.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.75 - 1.85

## S-RE1 part B

<b>Densité apparente</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Epoxydes. Oxydants. Peroxydes.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 3 344,5

###### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 3 918,89

###### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Test sur modèle de peau humaine** «328» «329» «330» «84»

###### Sensibilisation cutanée

## S-RE1 part B

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Sensibilisant.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.
<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures.
<b>Voie d'exposition</b>	Contact cutané et/ou oculaire. Inhalatoire
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
<b>Symptômes</b>	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### STYRENATED PHENOL

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

#### 2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 1 470,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 866,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

#### 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)

##### Toxicité aiguë - orale

**S-RE1 part B**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 700,0

**Espèces** Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1 700,0

**Espèces** Lapin

**SALICYLIC ACID****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 891,0

**Espèces** Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 000,0

**Espèces** Rat

**BIS(ISOPROPYL)NAPHTHALENE****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 4 130,0

**Espèces** Rat

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Informations écologiques sur les composants****STYRENATED PHENOL****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 14.8 mg/l,

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1-10 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 3.14 mg/l, Scenedesmus subspicatus

**toxicité aquatique chronique**

**NOEC** 0.01 < NOEC ≤ 0.1

**2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 2190 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
LC50, 96 heures: 368 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)

## S-RE1 part B

<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 32 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 494 mg/l, Selenastrum capricornutum

### 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE)

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, > 96 heures: 100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 29 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , > 96 heures: 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
<b>Toxicité aiguë - terrestre</b>	CE <sub>50</sub> , > 14 jours: 1000 mg/kg, Eisenia Fetida (Earthworm)

### SALICYLIC ACID

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 48 heures: 90 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , > 3 heures: 3200 mg/l, Boues activées

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Mobile. Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

## S-RE1 part B

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)
Nom d'expédition (IMDG)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)
Nom d'expédition (ADN)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 1,3-CYCLOHEXANEBIS(METHYLAMINE), 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

#### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2

## S-RE1 part B

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 26/10/2020

Numéro de version 2.003

Remplace la date 17/06/2020

Numéro de FDS 21011

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H311 Toxique par contact cutané.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Voie respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## S-RE1 part B

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.